

Procès-verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DU  
JUMELAGE DE REILLANNE AVEC ROCCASPARVERA du 8 février 2019

Présents : Henriette Mariani, Robert et Roseline Devaux, Cathy et Lucien Fayon, Éliane Baratta, Isabelle et Pierre Lafon, Isabelle Grenut, Pierre Webert, Francis Marguerite, Marie Buchy.

Excusée : Claire Dufour, maire.

Procuration : Janine Castan à Roseline Devaux

12 présents et 1 procuration : 13 votants

Le 8 février 2019 à 18h30 en salle du Conseil à la mairie de Reillanne s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établie une feuille de présence ci annexée.

Pierre Weber, président de l'association, préside la séance, et Marie Buchy, secrétaire de l'association, exerce la fonction de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'Assemblée Générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- les comptes de l'exercice clos décembre 2018 arrêtés par le conseil d'administration ;

Puis il rappelle que l'Assemblée Générale annuelle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Rapport moral de l'exercice écoulé, approbation de ce rapport.
- Examen des comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes.

Le président Pierre Weber présente ensuite son rapport moral, rappelant les activités de l'exercice 2018 : déplacement en petit comité en mai pour rencontrer le maire de Roccasparvera

et relancer les échanges entre les deux communes ; déplacement en septembre pour la Fête de la Madone à Roccasparvera (13 participants) ; organisation en novembre d'un dîner-spectacle italien à Reillanne (60 participants).

Il donne ensuite la parole à la trésorière qui présente le rapport financier de l'association pour l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises. Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 2830,55 de dépenses et charges, et 3080 euros de recettes. Ainsi, le résultat de l'exercice s'établit à 250,45 euros. Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 3873,41 à l'actif et au passif. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

Rapport moral et rapport financier sont votés à l'unanimité, et sont mis en pièces jointes.

Élections d'administrateurs :

Trésorière : Isabelle Grenut, née le 3 février 1958 à Cosne sur Loire (58), domiciliée Grande rue, 04110 Reillanne, est élue à l'unanimité.

Secrétaire : Marie Buchy, 1958....., est élue à l'unanimité.

Projets pour l'année : organiser un week-end de randonnée à Roccasparvera.

Participer à une rencontre en Italie au mois de juin : motiver les Reillannais, proposer le spectacle de danse de Frédérique Favre, un spectacle à Paraloup, un stand avec les produits de Reillanne.

Renouveler une rencontre italienne à Reillanne avec concours de boules et match de foot.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président et la secrétaire de séance.

Le président de séance

La secrétaire de séance